



Réunion du Comité Syndical

du 18 décembre 2013

CS – 5.06

Débat d'orientation budgétaire 2014

La présente séance du Comité Syndical fait suite à celle du onze décembre 2013 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint. Conformément au Code Général des Collectivités « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Comité Syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Alors, le dix-huitième jour du mois de décembre de l'année deux mil treize à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jean-Claude MATHEY, Daniel FEURTEY jusqu'au point CS 5.12 inclus, Leouahdi Selim GUEMAZI

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON

C.C.S.T. : M. André HELLE

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

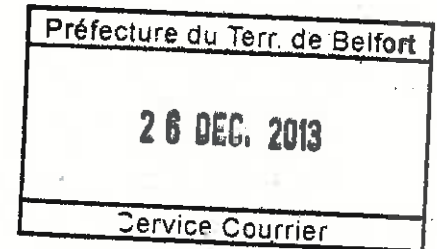
C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI



Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY

Pouvoirs : M. Robert DEMUTH donne pouvoir à M. Leouahdi Selim GUEMAZI

S.I.C.T.O.M. : M. Hervé GRISEY, Roger-Serge TOUPENCE, Roger GAUGLER, Mme. Alexia LAVALLEE

Pouvoirs : Mme. Alexia LAVALLEE donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN

C.C.S.T. : MM. Daniel KUNTZ, Claude GIRARD

Pouvoir : NEANT

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Monsieur Daniel PASTORI, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Xavier DOMON, Cédric PERRIN



Réunion du Comité Syndical

du 18 décembre 2013

CS - 5.06

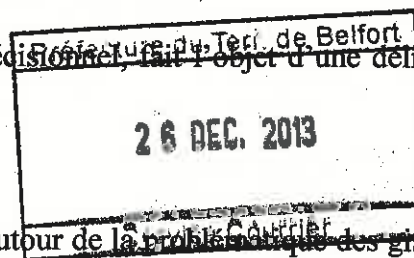
Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014

RAPPORT
Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 3 500 habitants ainsi qu'aux établissements publics assimilés, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat, qui porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré, répond au besoin d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Ce débat, qui ne revêt aucun caractère décisionnel, fait l'objet d'une délibération de l'assemblée.



1. Contexte

Il est constant que la réflexion s'articule autour de la problématique des gisements, et plus particulièrement de la réduction à laquelle tous les syndicats de traitement se trouvent confrontés.

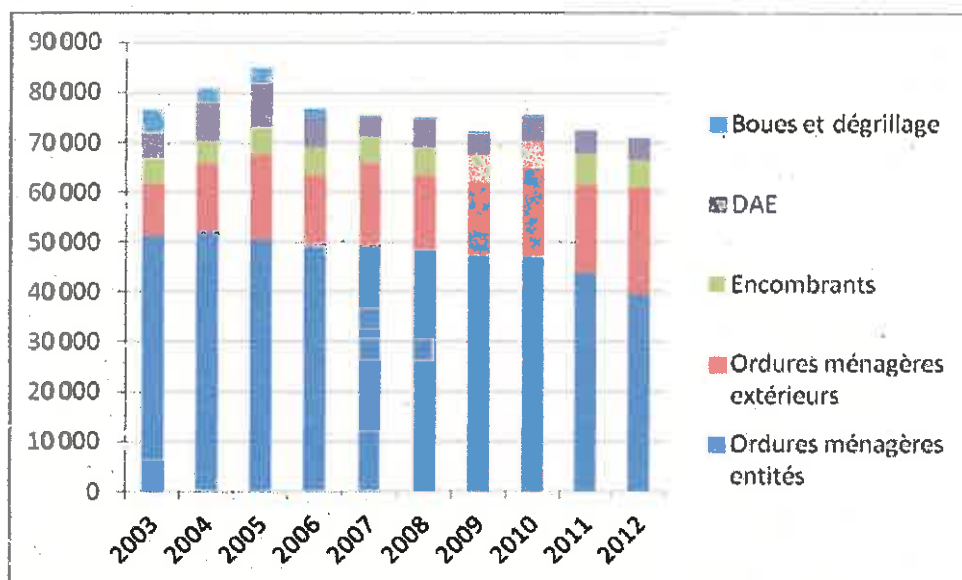
Les lois Grenelle 1 et 2, la déclinaison de celles-ci par nos entités, tous ces points ont été très régulièrement versés au débat, avec, in fine, le sentiment que le SERTRID parvenait cependant à résister mieux que d'autres, compte tenu d'une position forte en termes de coopérations hors département.

Depuis le début du présent mandat, en effet, nous avons su construire, maintenir et renforcer les apports hors périmètre.

L'Écopôle a clairement une vocation supra régionale : son fonctionnement, aujourd'hui et plus encore demain, passe par des coopérations extérieures. La construction de ce modèle a très largement progressé au cours du présent mandat, elle a été portée et continue d'être portée en ces termes dans le cadre de la révision des Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) du Territoire de Belfort et du Haut-Rhin.

Les futurs Plans de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux et assimilés devront intégrer ces aspects, pour créer les conditions propres à permettre le développement des coopérations à l'échelon territorial le plus pertinent.

Jusqu'en 2012, nous sommes parvenus à maintenir un gisement entrant supérieur à 70 000 tonnes. Cependant, avec 70 737 tonnes traités, l'exercice 2012 était le moins prolifique depuis la mise en service de l'Écopôle.



Evolution des gisements entrants de 2003 à 2012

Afin d'anticiper au plus près les évolutions, nous avons confié au cabinet AUSTRAL une mission d'audit pour la construction du modèle SERTRID 2017. Restituées au Comité Syndical le 10 octobre 2012, ainsi qu'aux entités, les conclusions de cet audit soulignent un contexte national et une réglementation défavorable au SERTRID et à ses adhérents.

Les pistes proposées, en réponse à la problématique récurrente d'une baisse générale des gisements, n'ont pas rencontré l'adhésion de tous les membres. Elles sont donc restées à l'état de propositions.

Néanmoins, il faut relever que l'exercice 2013, avec ses prévisions de tonnages entrants établies sur une base modeste de 66 306 tonnes, et plus encore dans son exécution, illustre concrètement la pertinence des conclusions de l'audit AUSTRAL.

2. Évolution des gisements

2.1 Bilan d'exploitation 2013 : effondrement du gisement ordures ménagères

Nous anticipons pour l'exercice en cours un bilan d'exploitation négatif : on peut même parler d'effondrement du gisement d'ordures ménagères, avec 11 409 tonnes perdues par rapport à 2012 (18.75%).

Cette baisse est surtout sensible au niveau des extérieurs, à partenariats constants

(- 7 886 tonnes, soit 37%). NOVERGIE EST concentre à lui-seul près de 65% de la baisse totale des extérieurs.

La baisse du gisement d'ordures ménagères concerne également les entités (- 3 523 tonnes, soit 8.91%).

Cette situation s'explique essentiellement par :

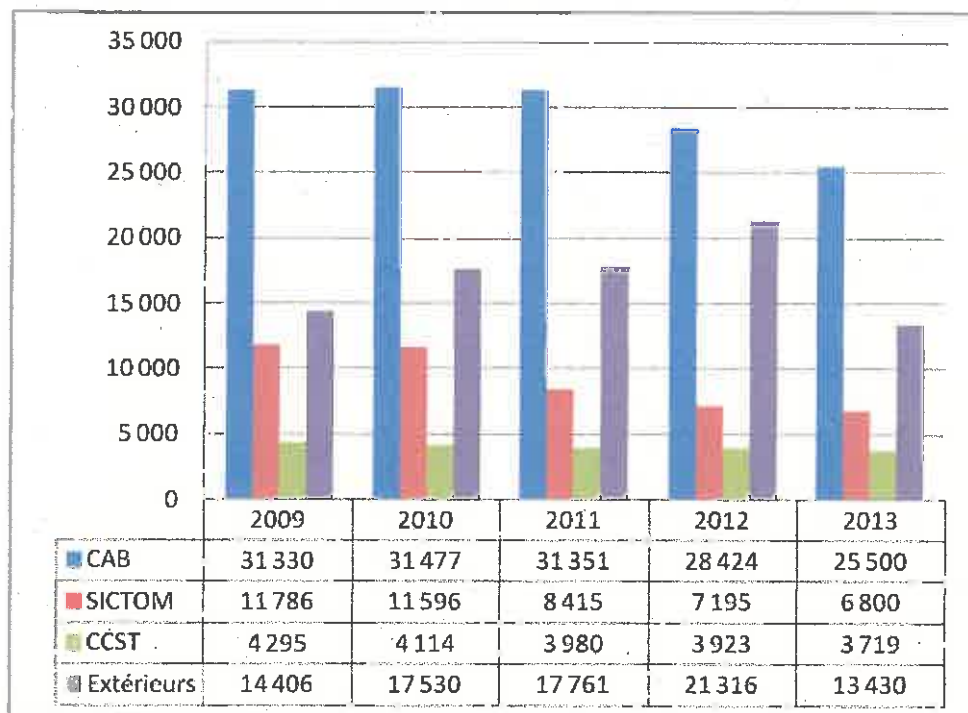
- les résultats déjà significatifs du passage de la collecte sélective au porte-à-porte sur le périmètre de la CAB (gisement incinéré en baisse de près de 3 000 tonnes)
- la quasi absence de détournements en provenance de NOVERGIE EST (- 5 050 tonnes), l'exploitant ayant été capable d'absorber par ses moyens propres les périodes d'arrêt technique, compte tenu, là aussi, des gisements en nette diminution
- le développement des consignes de tri et des pratiques associées sur le périmètre du SYTEVOM de Haute-Saône (plus de 1 100 tonnes perdues).

| | Tonnages 2012 | Tonnages 2013 Estimation | Ecart en tonnes n / n - 1 | Evolution n / n - 1 |
|--------------------------|------------------|--------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| Ordures ménagères | 60 858 | 49 449 | -11 409 | -18.75% |
| Entités | 39 542 | 36 019 | -3 523 | -8.91% |
| CAB | 28 424 | 25 500 | -2 924 | -10.29% |
| SICTOM | 7 195 | 6 800 | -395 | -5.49% |
| CCST | 3 923 | 3 719 | -204 | -5.20% |
| Extérieurs | 21 316 | 13 430 | -7 886 | -37.00% |
| SM 4 | 3 190 | 1 949 | -1 241 | -38.90% |
| SYTEVOM de Haute-Saône | 5 697 | 4 510 | -1 187 | -20.84% |
| SYDOM du Jura | 3 591 | 3 025 | -566 | -15.76% |
| VALINÉA | 3 222 | 3 281 | 59 | 1.83% |
| NOVERGIE EST | 5 380 | 330 | -5 050 | -93.87% |
| Autres producteurs | 236 | 335 | 99 | 41.95% |
| Encombrants | 5 731 | 5 959 | 228 | 3.98% |
| DAE | 3 977 | 5 135 | 1 158 | 29.12% |
| Dégrillage | 171 | 159 | -12 | -7.02% |
| Gisement total | 70 737 | 60 702 | -10 035 | -14.19% |

Le SICTOM a poursuivi la baisse du gisement de déchets ménagers constatée depuis maintenant trois ans (soit près de 5 000 tonnes par rapport à 2009), conséquence de la mise en place de la redevance incitative. Le gisement d'OMR semble aujourd'hui stabilisé ; il pourrait être impacté à court terme par les effets de l'harmonisation des consignes de tri des déchets d'emballages ménagers, à l'issue de la phase d'expérimentation en cours.

Les gisements de la CCST restent eux globalement stables, compte tenu de performances de tri déjà élevées.

Bien qu'en baisse, les gisements extérieurs OM, qui représentent près de 28% du gisement entrant, restent déterminants pour l'équilibre financier d'exploitation.



Évolution des apports d'OM par producteur de 2009 à 2013

Hors OM, nous constatons une légère hausse du gisement des encombrants, sans qu'il soit possible d'en retirer d'enseignements particuliers.

Les DAE progressent de manière notable, sous l'effet notamment du partenariat avec ONYX EST (délibération CS 2.07 du 27 mars 2013).

Tous types de déchets confondus, la baisse générale est anticipée à 14.19 % par rapport à l'exercice antérieur.

2.2 Les gisements prévisionnels 2014-2015

Les deux prochains exercices devraient être marqués par :

- l'accroissement de la part de DAE traités : l'amélioration des performances du traitement des fumées nous permettra de traiter un gisement de DAE nettement supérieur, dans le cadre principalement du partenariat signé en 2013 avec ONYX EST, et de tendre vers les 15 000 tonnes annuelles prévues par notre arrêté d'autorisation d'exploiter.

Les résultats concluants des essais effectués en ce sens au cours du présent exercice faciliteront la mise en œuvre de la modification nécessaire.

Au-delà de cet aspect technique, la démarche comporte également un volet juridique : il conviendra d'obtenir la modification de notre arrêté d'autorisation d'exploiter pour valider ce point, après avis du CODERST.

- la poursuite de la baisse du gisement d'ordures ménagères, au niveau de nos entités d'une part, au niveau des extérieurs d'autre part.

Concernant les apports exogènes d'OM, en effet :

→ le partenariat avec NOVERGIE EST demande à être réorienté, compte tenu de la baisse de gisements qui permet à l'exploitant de fonctionner de manière autonome durant les arrêts techniques. Le SERTRID s'est positionné pour rester l'exutoire prioritaire en cas de situations d'urgence, telles que les pannes, et attend le retour de NOVERGIE EST sur cette proposition.

→ l'instauration en 2014 de la redevance incitative par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt va impacter fortement le gisement en provenance du SYTEVOM, déjà en baisse en 2013.

→ ce même marché avec le SYTEVOM de Haute-Saône se termine le 31 mars 2015, et il conviendra de travailler aux conditions de son renouvellement.

Au regard des informations dont nous disposons à ce jour, les projections, mises en perspective avec les données 2013, sont détaillées ci-après.

Ces projections sont établies volontairement de manière prudentielle.

| | Tonnages 2013 Estimation | Tonnages 2014 Estimation | Tonnages 2015 Estimation |
|--------------------------|---|---|---|
| Ordures ménagères | 49 449 | 44 900 | 41 600 |
| Entités | 36 019 | 34 800 | 34 000 |
| CAB | 25 500 | 24 500 | 24 000 |
| SICTOM | 6 800 | 6 700 | 6 500 |
| CCST | 3 719 | 3 600 | 3 500 |
| Extérieurs | 13 430 | 10 100 | 7 600 |
| SM 4 | 1 949 | 1 600 | 1 500 |
| SYTEVOM de Haute-Saône | 4 510 | 3 200 | 800 |
| SYDOM du Jura | 3 025 | 3 000 | 3 000 |
| VALINÉA | 3 281 | 2 100 | 2 100 |
| NOVERGIE EST | 330 | 0 | 0 |
| Autres producteurs | 335 | 200 | 200 |
| Encombrants | 5 959 | 5 000 | 4 500 |
| DAE | 5 135 | 8 800 | 10 000 |
| Dégrillage | 159 | 170 | 170 |
| Gisement total | 60 702 | 58 870 | 56 270 |

Anticipation des gisements 2014-2015

Enfin, s'agissant des encombrants, la tendance est elle-aussi à la baisse, conséquence principalement du développement d'ECO-MOBILIER, éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des éléments d'ameublement, qui aura pour effet de détourner une partie du gisement de l'incinération.

3. Éléments de cadrage du budget 2014

3.1 Un niveau de recette électrique retrouvé

Après deux exercices consécutifs contrariés par la décennale turbine et le changement des aéroréfrigérants, le SERTRID aborde l'exercice 2014 avec une installation à nouveau opérationnelle.

Le retour à un fonctionnement normal de l'installation va permettre :

- de bonifier à hauteur de 200 K € par an environ la recette électrique prévisionnelle,
- de réduire l'achat d'électricité (199 K € en 2012, 360 K € en 2013).

3.2 L'impact du poste mâchefers

Les mâchefers restent un point sensible qui continuera de peser fortement sur l'évolution du chapitre 011 « Charges générales », faute de lisibilité sur les possibilités certaines qui nous seront offertes.

A titre prudentiel, le BP 2014 devra donc prévoir les crédits permettant l'évacuation de la totalité de la production annuelle, soit environ 435 K €.

3.3 Un niveau d'investissement linéaire

Les comptes administratifs font apparaître, pour les trois derniers exercices clos (de 2010 à 2012), un niveau d'investissement moyen de 755 K €. L'exercice 2013 est particulier en ce qu'il inclut des opérations ponctuelles (fabrication des pièces turbine et travaux liés)

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| 20. frais d'études | 7 293.94 € | 6 795.22 € | 3 200.00 € | 5 200.00 € |
| 21. acquisition de matériel | 298 817.40 € | 407 566.27 € | 335 596.70 € | 667 700.00 € |
| 23. travaux | 396 337.46 € | 382 973.57 € | 426 870.96 € | 980 465.00 € |
| total dépenses d'équipement | 702 448.80 € | 797 335.06 € | 765 667.66 € | 1 653 365.00 € |

Les arbitrages devront concilier la prise en compte des investissements prioritaires (et notamment l'amélioration du traitement des fumées) et le maintien d'une enveloppe suffisante pour les besoins ordinaires.

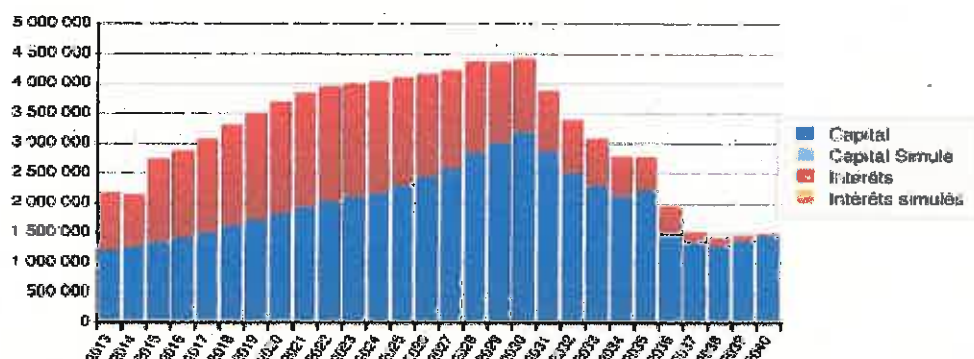
La ligne directrice suivie durant le mandat est clairement réaffirmée : il est exclu de procéder à de nouveaux emprunts pour financer les dépenses d'investissement.

Le mandat actuel se terminera donc sans qu'aucun emprunt supplémentaire n'ait été souscrit depuis 2008.

3.4 Des frais financiers maîtrisés

Les frais financiers restent maîtrisés, pour un encours de dette qui sera de 53.9 M € au 1^{er} janvier 2014, avec un taux annuel moyen projeté de 2.52%. Le rapport annuel d'information sur l'état de la dette, qui fait l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour, entre davantage dans le détail.

Flux de remboursement



4. Les résultats anticipés d'exécution budgétaire 2013

4.1 Dépenses de fonctionnement

| | CA 2012 | CA 2013 prévisionnel | Ecart n/n-1 | Evolution |
|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------|---------------|
| 011. Charges générales | 4 402 481.95 € | 3 956 818.08 € | -445 663.87 € | -10.12% |
| 012. Frais de personnel | 1 915 313.67 € | 1 921 315.59 € | 6 001.92 € | 0.31% |
| 65. Charges de gestion courante | 74 338.75 € | 93 200.39 € | 18 861.64 € | 25.37% |
| 66. Charges financières | 1 602 476.29 € | 1 275 071.89 € | -327 404.40 € | -20.43% |
| 67. Charges exceptionnelles | 111 376.40 € | 481 350.35 € | 369 973.95 € | 332.18% |
| 68. Dotations aux provisions | 250 000.00 € | 250 000.00 € | 0.00 € | 0.00% |
| total dépenses réelles | 8 355 987.06 € | 7 977 756.30 € | -378 230.76 € | -4.53% |
| hors charges exceptionnelles | 8 244 610.66 € | 7 496 405.95 € | -748 204.71 € | -9.08% |

Dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP

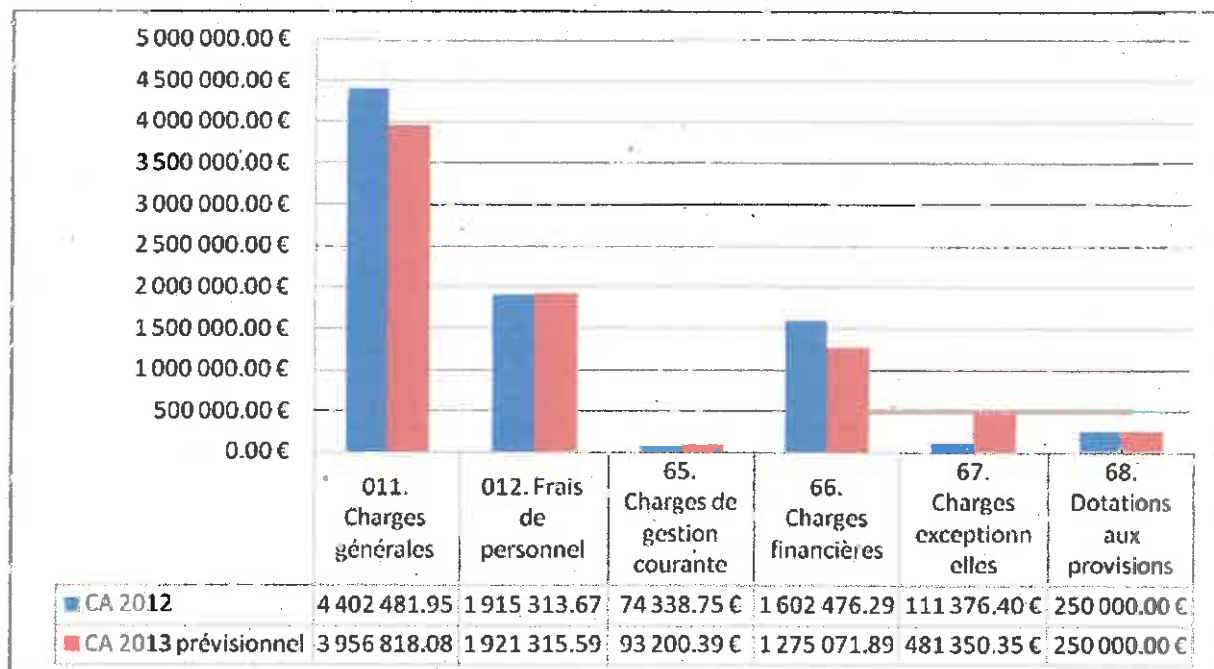
L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, **hors TGAP et hors charges exceptionnelles**, est anticipée à - 9 % pour l'exercice, signe d'une exigence interne forte de maîtrise des coûts.

Les charges générales hors TGAP diminuent de plus de 10%, conséquence notamment de prestations de service plus réduites qu'en 2012. Nous n'avons eu recours cette année ni à la mise en balles, ni à l'évacuation en CET, ni à détournement vers d'autres installations.

Les frais de personnel sont encadrés à + 0.31% et la bonne tenue de l'encours de dette permet une baisse significative des charges financières (- 20.43%).

La forte hausse du chapitre 67 « Charges exceptionnelles » est la conséquence d'annulations de titres sur les exercices antérieurs :

- exercice 2002 : provision CT ENVIRONNEMENT à hauteur de 363 K €
- exercice 2012 : régularisation d'une avance sur prime fixe EDF (118 K €)



Dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP

4.2 Recettes de fonctionnement

Le SERTRID continue de subir une baisse régulière de ses recettes de fonctionnement, conséquence connue des baisses de gisement enregistrées depuis 2011 d'une part, d'une tarification ayant volontairement préservé les entités d'autre part.

En effet, après le nécessaire rééquilibrage de début de mandat, les tarifs ont donné lieu à actualisation annuelle sur des bases comprises entre 2% et 2.75%.

Ce sont donc principalement les résultats reportés qui ont permis de soutenir la hausse des charges d'exploitation et l'autofinancement des investissements.

Rappelons que le SERTRID s'est refusé à opposer tri et incinération, et qu'il n'a pas répercuté sur le coût de traitement de ses entités les pertes de recettes liées aux conséquences des politiques incitatives de tri.

Il aurait en effet été tout à fait inopportun d'instaurer des tarifs qui auraient été perçus comme des tarifs-sanctions. C'est au contraire la solidarité qui a prévalu vis-à-vis de nos membres, dans un contexte d'expérimentation parfois difficile et créateur de tensions avec leurs usagers. Dans cette déclinaison du Grenelle, il y a eu une prise de hauteur dépassant le simple prisme des compétences institutionnelles de la collecte et du traitement.

Pour autant, le décalage entre le coût facturé et le coût réel continue à s'accroître et nécessitera un rééquilibrage.

En effet, avec des recettes qui devraient baisser de près de 15% cette année (soit plus de 1.4 M €), cette posture n'est plus tenable, à conditions d'exploitation inchangées.

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Tonnages traités | 72 139 T | 75 313 T | 72 390 T | 70 737 T | 60 702 T |
| dont entités (OM et encombrants) | 53 315 T | 53 085 T | 49 926 T | 46 058 T | 41 978 T |
| Produit des services | 9 595 826.75 € | 10 210 559.52 € | 9 992 355.23 € | 9 782 527.46 € | 8 320 894.76 € |
| Ecart n/n-1 | | 614 732.77 € | -218 204.29 € | -209 827.77 € | -1 461 632.70 € |
| Evolution n/n-1 | | 6.41% | -2.14% | -2.10% | -14.94% |
| Tarif | 109 € | 112 € | 115 € | 117.90 € | 120.26 € |
| Evolution tarif n/n-1 | | 2.75% | 2.68% | 2.52% | 2.00% |

Compte tenu des tonnages entités, une marge de 1 M € de recettes supplémentaires correspond à une hausse du coût de traitement de 23.83 € la tonne.

4.3 Résultats prévisionnels d'exécution budgétaire

Malgré des efforts continus pour encadrer les différents postes de dépenses de fonctionnement, matérialisée par une diminution des dépenses réelles (hors TGAP et hors charges exceptionnelles) de 9 %, le SERTRID subit cette année de manière extrêmement marquée les conséquences financières de la baisse des gisements.

Le constat, déjà ancien, d'un tarif entités inférieur au coût réel du service qui ne permet pas de dégager, compte tenu du gisement disponible, un solde d'exécution suffisant est plus que jamais réitéré.

Nous anticipons ainsi pour l'exercice un résultat de fonctionnement déficitaire d'environ 135 K €.

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------------------|----------------|-----------------|
| Dépenses | 9 092 512.40 € | 2 886 365.00 € |
| Recettes | 8 957 487.27 € | 3 383 074.00 € |
| Résultats exercice | -135 025.13 € | 496 709.00 € |
| Résultats reportés | 3 934 401.59 € | -2 818 323.10 € |
| Résultats consolidés | 3 799 376.46 € | -2 321 614.10 € |

Seule la reprise anticipée des résultats, dès le budget primitif, permettra de soutenir les équilibres budgétaires 2014.

Il appartiendra au SERTRID de se donner les moyens de reconstituer une épargne brute significative pour faire face aux obligations qui sont les siennes.

5. Définition de la politique tarifaire 2014

La construction tarifaire du prochain exercice doit être guidée par la cohérence d'ensemble développée tout au long du mandat : désendettement et maîtrise des dépenses notamment.

Cette perspective peut s'appuyer sur quelques points forts (encadrement des frais financiers, gisement de DAE optimisé, retour à un niveau normal de recette électrique).

Néanmoins, il faut avoir pleinement conscience d'un contexte général, très défavorable à l'incinération, auquel le SERTRID n'échappe pas, malgré ses efforts.

Aussi, pour pouvoir continuer à proposer, en 2014 encore, une augmentation tarifaire qui préserve les entités, soit de l'ordre 2 à 2.75%, ainsi qu'il a été pratiqué durant le mandat, et sans faire supporter par anticipation des charges qui sont à appréhender sur la durée de vie des installations, nous envisageons :

- de réintégrer budgétairement les provisions pour risques financiers constituées en 2012 et en 2013 (soit 500 K €)
- de surseoir à l'inscription de cette provision pour l'exercice 2014 (soit 250 K €)
- de suspendre le versement des subventions pour l'aménagement des plates-formes de collecte des déchets végétaux (56 K € sur la base de deux réalisations annuelles)
- de resserrer au plus près l'enveloppe budgétaire dédiée aux investissements.

6. Perspectives

Dans la droite ligne des orientations qui ont déjà été présentées et que l'audit AUSTRAL présenté en octobre 2012 a confirmées, tous les indicateurs, techniques ou financiers, soulignent la baisse du niveau de recettes.

Certes, le SERTRID a su résister jusqu'à présent tant bien que mal à la diminution des tonnages, par une présence dynamique en termes de coopérations interdépartementales. Pour autant, ce dynamisme ne permet plus de compenser la baisse des tonnages de nos membres, alors même que parallèlement, le gisement d'ordures ménagères en provenance des extérieurs baisse très nettement pour la première fois et qu'il s'agit là d'une tendance structurelle.

Il est temps, pour nos membres fondateurs, de repenser le système de contribution, se donnant ainsi les moyens de fonctionner sereinement et de faire face aux obligations que leur ont conféré le transfert initial de la compétence traitement d'une part, l'option d'un financement quasi exclusif des investissements par l'emprunt.

J'attache une importance toute particulière à créer toutes les conditions pour que l'action menée ne se limite pas à l'horizon du mandat en cours, mais qu'elle prenne en compte les exigences de demain et qu'elle réponde aux besoins de l'intérêt général.

En l'espèce, l'article 6 de nos statuts, qui prévoit que « la contribution des membres est fixée en fonction de la masse de déchets fournie par chacun d'eux sur le site de Bourogne, ou à défaut, du nombre d'habitants desservis tel qu'il ressort au dernier recensement connu » doit permettre d'aller en ce sens, à partir d'une réflexion concertée et partagée.

Le Bureau du 9 octobre dernier a décidé de confier à un cabinet spécialisé une étude financière d'optimisation des modalités tarifaires. Les conclusions de cette étude offriront un outil précieux d'aide à la décision pour l'évolution du SERTRID.

Sur les bases ainsi exposées, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014 à partir des éléments contenus dans le rapport de présentation.**

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 18 décembre 2013, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Leouahdi Selim GUEMAZI

